

Ovins-caprins

Programme d'aide du Conseil Général

- **Aide à la filière Caprine :**

Le Conseil Général accorde 9 000 € d'aide directe aux éleveurs caprins.

Ces aides portent sur la création de cheptel et sur le désenclavement.

Sont bénéficiaires, les agriculteurs ayant un siège d'exploitation dans le département du Gers et ayant pour projet de créer un atelier caprin avec un minimum de 40 chèvres en fromager et de 80 chèvres en laitier.

- **Aide à la filière ovine :**

Le Conseil Général octroie 22 000 € d'aide directe aux éleveurs ovins.

Ces aides portent sur la création de

cheptel et sur le désenclavement.

Sont bénéficiaires, les agriculteurs ayant un siège d'exploitation dans le département du Gers et ayant pour projet de créer un atelier ovin avec un minimum de 80 reproductrices en 2 ans.

Pour plus d'informations : Maison de l'Elevage au 05.62.61.79.60

Les exploitants désirant recevoir un dossier peuvent nous en faire la demande, nous vous l'adresserons par mail ou par courrier.

Les dossiers complets doivent parvenir à la Maison de l'Elevage **avant le lundi 30 juin** pour instruction et être transmis au Conseil Général début juillet.